

Conseil communal
1325 Vaultion

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 2020-06
Adhésion de la Commune à l'Association « Harmonie d'alpages »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de :
Monsieur Olivier Schmid, Président
Monsieur Philippe Magnenat,
Monsieur Michael Roch,
Madame Malika Guignard, excusée,
Monsieur Mathieu Leduc, excusé

s'est rendue le jeudi 26 novembre 2020 à la salle du Conseil pour examiner le préavis susmentionné. Messieurs Guy Reymond et Bernard Martignier, Municipaux, étaient présents.

Guy Reymond nous expose en détail l'association Harmonie d'Alpage, ses buts et statuts ainsi que l'organisation du PRDA Ouest Vaudois.

Cette association de 10 projets de rénovation d'alpages, dont le chalet de la Dent-de-Vaultion, sont tous situés dans le périmètre du Parc Jura Vaudois. Elle a pour objectif de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de projets valorisant des produits alimentaires et des prestations agrotouristiques de l'ouest vaudois.

L'association Harmonie d'Alpage sera membre d'un projet commun « Projet de développement Régional Agricole de l'ouest vaudois (PRDA) »

Le PRDA prévoit des frais de coordination (engagement d'un chef de projet et d'un assistant) ainsi que des frais de marketing pour un montant total de CHF 1.2 mio sur 6 ans.

Après déduction des contributions fédérales et cantonales, les frais pour le projet Harmonie d'Alpage s'élèveraient à 66'600 CHF pour 6 ans à se répartir entre les 10 alpages. Pour la première année, une répartition de 1'500 CHF par chalet a été approuvée par l'assemblée générale. Pour les années suivantes, les cotisations estimées sont de 1'100 CHF par an environ.

Le Conseil communal de Vaultion doit avaliser l'adhésion de la commune à l'association avant le 27 février 2021.

L'adhésion à ce groupement d'Alpage est le seul moyen d'obtenir des subventions, la commune ne pouvant pas faire de demande d'aide financière directement auprès des services de l'État.

Le PRDA Ouest Vaudois est un groupement de projet qui a démarré en 2011. A ce jour aucune date et aucun montant de subvention n'a encore été communiqué.

Une fois l'adhésion de la commune ratifiée, il n'y a aucun moyen de se retirer de cette association même si les subventions tardent à venir et que le projet de la Dent-de-Vaulion se réalise sans aide financière du canton.

La commission n'a pas pris de décision lors de cette séance et s'est à nouveau réunie le 30 novembre 2020 à la salle du Conseil en présence des conseillers suivants :

Monsieur Olivier Schmid, président,
Monsieur Philippe Magnenat,
Monsieur Mathieu Leduc,
Monsieur Michael Roch,
Madame Malika Guignard, excusée.

Lors de cette seconde réunion, la commission s'est penchée sur les conséquences concernant le projet de la Dent-de-Vaulion et met en évidence les points suivants :

Les travaux de rénovation de la Dent-de-Vaulion ne pourront pas démarrer tant que l'octroi de subventions n'est pas confirmé par les services de l'État.

Le montant d'une éventuelle subvention n'est pas connu.

La commission est favorable à l'adhésion de la Commune à cette association pour autant que des subventions conséquentes soient octroyées durant l'année 2021, afin de pouvoir exécuter les travaux dans les meilleurs délais.

La commission souhaite rappeler au Conseil que celui-ci a déjà accordé à la Municipalité un crédit pour la réalisation des travaux, avec ou sans subvention confirmée avant le 31 décembre 2020 (préavis 2020-02 accepté le 7 mai 2020).

Deux alpages du Parc Jura Vaudois, dont La Bergerie du Petit-Boutavent, se sont déjà retirés du projet Harmonie d'Alpage car l'attente était trop longue.

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil Communal :

- De renvoyer le préavis 2020-06 à la Municipalité en demandant des détails concernant le montant des subventions et le délai pour les obtenir.
- De conserver le mandat de la commission.

Vaulion, le 6 décembre 2020



Le Président
Olivier Schmid



Le rapporteur
Michael Roch